090237

2009B 01366

9048

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VERSAILLES

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles
Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles
1 place André Mignot
78011 VERSAILLES CEDEX

DEPOT DU
09 JUIN 2009
TRIBUNAL
DE COMMERCE

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

La Société :

La société ABF WAGRAM, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est 1, avenue Desaix 78600 MAISONS LAFFITTE, immatriculée au RCS sous le 511 625 089 RCS VERSAILLES , représentée par son Président Madame Anne FEYTIT

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

NATURE ET MOTIFS DE L'OPERATION ENVISAGEE

ABF WAGRAM est une société soumise aux dispositions du Code de commerce, ayant pour objet principal tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition et la gestion de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères constituées ou à constituer, quels qu'en soient la forme et l'objet par achat, souscription, échange ou autrement.

Le capital de **ABF WAGRAM**, fixé à 10.0000 euros, est divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune détenues par moitié par Madame Anne FEYTIT et Monsieur Benoît FEYTIT.

La société ABF WAGRAM envisage de réaliser une augmentation de capital au moyen d'apports des biens ci-après désignés

1. Titres de la société LE PARC

Monsieur Benoît FEYTIT détient 182 parts soit 10 % du capital de la société LE PARC, Société à Responsabilité Limitée au capital de 111.020 € dont le siège social est 44 rue Camille Pelletan 78800 HOUILLES immatriculée sous le numéro 434 822 730 RCS Versailles

Cette société exploite une maison de retraite médicalisée sise 44, rue Camille Pelletan à Houilles (78800), spécialisée en gérontologie, ainsi que l'ensemble des services et traitements s'y rapportant.

2. Titres de la société FINANCIERE CORNEILLE BELLEVUE

Monsieur Benoît FEYTIT détient 3 % du capital de la société FINANCIERE CORNEILLE BELLEVUE et Madame Anne FEYTIT détient 2 % du capital de cette même société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FINANCIERE CORNEILLE BELLEVUE SAS, Société par Action Simplifiée au capital de 200.000 € dont le siège social est 23, bis avenue Eglé 78600 MAISONS-LAFFITTE immatriculée sous le numéro 382.731.263 RCS VERSAILLES

L'activité de cette société consiste en de la prestation de services et prises de participation.

3. Monsieur et Madame FEYTIT seuls associés de la société ABF WAGRAM souhaitent, dans un souci de réorganisation de leur patrimoine regrouper ces participations qu'ils détiennent en nom propre au sein de la société ABF WAGRAM .

4. En vertu de l'article L.225-147 du Code de commerce et de l'article R.225-136 du Code de commerce, la valeur de tout apport en nature doit être vérifiée et appréciée par un ou plusieurs commissaires désignés par le Président du Tribunal de Commerce du siège de la société bénéficiaire dudit apport, statuant sur requête.

EN CONSEQUENCE :

La soussignée a l'honneur de vous demander qu'il vous plaise Monsieur le Président, de bien vouloir, désigner, sous réserve de votre appréciation, **Monsieur Vincent BAILLOT 7 rue du Parc de Clagny 78000 VERSAILLES**, en qualité de commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier la valeur des apports en nature que Madame et Monsieur FEYTIT envisagent d'apporter à ABF WAGRAM,

- de dresser un rapport de son évaluation, de ses constatations et avis sur l'Apport, rapport qui sera tenu à la disposition des associés au siège social de ABF WAGRAM, conformément aux dispositions de l'article R.225-136 du Code de commerce, et qui sera également déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles, conformément à l'article R.123-107 du Code de commerce.

La nomination de Monsieur BAILLOT paraît opportune en raison de la très grande expérience de ce dernier dans les opérations d'apport d'actions ou de parts sociales. Elle permettrait ainsi un gain de temps et une grande efficacité et d'effectuer les vérifications dans les meilleurs délais.

De plus, Monsieur BAILLOT est un commissaire aux comptes n'ayant jamais réalisé de missions au sein de la présente Société et n'étant soumis à aucune incompatibilité pour la présente mission.

Vous trouverez en annexe les informations relatives à la société bénéficiaire des apports ainsi que les informations relatives aux sociétés concernées par ces apports.

Fait à Maisons Laffitte, le 29 mai 2009
en deux (2) exemplaires

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Madame Anne FEYTIT
Présidente

NOTE D'INFORMATION

ELEMENTS D'APPRECIATION

INFORMATIONS DEMANDEES	Société Bénéficiaire de l'apport
Forme	société par actions simplifiée
Dénomination	**ABF WAGRAM**
Immatriculation	511 625 089 RCS VERSAILLES
Siège social	1, avenue Desaix 78600 MAISONS LAFFITTE
Capital social	10.000 euros
Composition	1.000 actions de 10 euros chacune
Activité	l'acquisition et la gestion de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères constituées ou à constituer
Exercice social	30 Avril La société est immatriculée depuis le 8 avril 2009.
Chiffre d'affaires	N/A
Actif net	10.000 euros à la constitution
Total du bilan	N/A
Nombre de salariés	0
Commissaire aux comptes titulaire	ANALYS AUDIT 105 Cours Gambetta 69003 LYON
Commissaire aux comptes suppléant	Monsieur Gilles GOURMAND 105 Cours Gambetta 69003 LYON
Date de l'assemblée générale projetée	29 Juin 2009

INFORMATIONS DEMANDEES	Première société dont l'apport de titres est envisagée	Seconde société dont l'apport de titres est envisagée
Forme	Société par Action Simplifiée	SARL
Dénomination	**FINANCIERE CORNEILLE BELLEVUE SAS**	**LE PARC**
Immatriculation	382.731.263 RCS VERSAILLES	434 822 730 RCS Versailles
Siège social	23 bis avenue Eglé 78600 MAISONS-LAFFITTE	44 rue Camille Pelletan 78800 HOUILLES
Capital social	200.000 euros	111.020 euros
Composition	2.500 actions de 80 euros chacune	1.820 parts de 61 euros chacune
Activité	toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles, toutes opérations de prêt avec les filiales	L'exploitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, sis 2 rue Edouard BRANLY et 44 rue Camille Pelletan à HOUILLES (78),
Chiffre d'affaires	50.880 euros	2.504.695,62 euros
Actif net	1.207.757,52 euros	840.769,54 euros
Total du bilan	1.544.986,97 euros	2.269.248,81 euros
Nombre de salariés	1	47
Exercice social	31 décembre	31 décembre
Commissaire aux comptes titulaire	IN EXTENSO Ile de France (anciennement SEFIRCO) 7 rue Ernest Renan 92136 ISSY LES MOULINEAUX	N/A
Commissaire aux comptes suppléant	REGEC REVISION 71 Avenue Victor Hugo 75116 PARIS	N/A
Nature des Apports	Apport d'actions	Apport de parts sociales
Montant approximatif des apports	500.000 euros	220.000 euros
Type d'opération envisagée	Apport en nature	Apport en nature
Date de l'assemblée générale projetée	29 Juin 2009	29 juin 2009

2009O00237

ORDONNANCE

NOUS Jean-Claude SEUGÉ
Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES
Assisté de Madame le Greffier du Tribunal.

Vu les dispositions du Livre II du Code de Commerce
Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

DESIGNONS : Monsieur Vincent Baillot
7 rue Louis de Chagny
78000 Versailles

en qualité de **Commissaire aux Apports**,

MISSION :

Apprécier la valeur des apports en nature que Madame et Monsieur FEYTIT envisagent d'apporter à ABF WAGRAM et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la Loi.

SOCIETES CONCERNEES :

- SAS ABF WAGRAM 1 Av Desaix 78600 MAISONS LAFFITTE
RCS Versailles B 511625089

- SARL LE PARC 44 Rue Camille Pelletan 78800 HOUILLES
RCS Versailles B 434822730.

- SAS FINANCIERE CORNEILLE BELLEVUE SAS 23 BIS Ave Egle 78600 MAISONS LAFFITTE
RCS Versailles B 382731263.

DELAIS DE PRESENTATION DU RAPPORT : huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale ;

Il appartiendra au Commissaire ci-dessus désigné de s'assurer qu'il ne tombe pas sous une incompatibilité prévue par l'article L 822-11 du Code de Commerce.

Disons qu'à défaut d'accord sur la rémunération, celle-ci pourra être taxée par Nous.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés .

Donné en notre Cabinet, à Versailles le 09 JUIN 2009

Pour extrait conforme
Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES (YVELINES)

Le Greffier ,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES (YVELINES)

Le Président,